

Conditions Générales de Vente Gite Bellecombe

• DÉPOT DE GARANTIE

Au plus tard lors de son arrivée, le Preneur versera un dépôt de garantie de 1500 € en espèce, par chèque ou par virement bancaire sur le compte de Arnaud Brun propriétaire du Gite Bellecombe.

Ce dépôt sera restitué au Preneur lors de l'état des lieux de sortie, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et / ou dégradations du logement et du mobilier et objets.

• ARRIVÉE

L'arrivée se fait entre 17h00 et 20h00.

L'arrivée de la location week-end se fait le vendredi entre 18h00 et 20h00.

• DÉPART

Le départ se fait avant 10h00.

Le départ de la location week-end se fait le dimanche avant 18h00.

Le Preneur s'engage expressément à libérer intégralement le logement à sa date de départ avant 10h00 ou avant 18h00, et à remettre les clefs du logement au Bailleur.

• CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu au profit du seul Preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition même gratuite, sont rigoureusement interdites. Le Bailleur pourra refuser toute personne supplémentaire initialement non-annoncée à la réservation.

• UTILISATION DE L'ACCES INTERNET

Le réseau WiFi mis à disposition par le Bailleur interdit le Preneur à télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur internet et à accéder à des sites illégaux.

• CONDITIONS DE RESERVATION

Si vous souhaitez procéder à la réservation, nous vous demanderons le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total de votre séjour. Le solde du séjour vous sera demandé à 30 jours avant l'arrivée.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe notre contrat de location à nous retourner accompagné de votre chèque d'acompte ou d'un paiement sur notre site www.gite-bellecombe.com, www.gite-bellecombe.com- ou d'un virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande).

• ANNULATION

Toute annulation doit être faite avant le début du

séjour. Annulation du Preneur :

- 30 % du montant du séjour sera retenu
- entre 30 jours inclus et le début du séjour, ou en cas de non-présentation du client : le total du séjour sera gardé à titre de compensation.

Annulation du Bailleur en cas de force majeure : le Preneur sera remboursé en totalité des sommes versées.

L'assurance groupama de Villard de Lans peut vous proposer une assurance annulation.

• **LITIGES**

En cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

• **SERVICES**

Sont inclus dans la location :

- L'accueil dans le Gite et la remise des clés.
- La totalité du linge de maison
- Les lits sont faits à votre arrivée

• Attention : la cuisine incluant le four, le piano de cuisson, le frigo, le lave-vaisselle, les tables inox, les éviers doivent être laissés propres.

Non-inclus dans la location, tarifs et conditions sur demande :

- Chef à domicile ou livraison de repas
- Ménage fin de séjour (150€)
- Services de conciergerie

Taxe de séjour est de 0,60€ par nuit et par adulte.

• **ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRES**

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont affichés dans le Gite.

A défaut de contestation par le Preneur dans un délai de 24 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son arrivée seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Le Preneur s'engage à occuper le logement en bon père de famille et sans nuisance auprès de ses voisins. Toute dégradation engendrera des frais et seront déduits du dépôt de garantie.

Les meubles ne doivent pas être déplacés.

Le Gite est **entièrement non-fumeur**

Tous objets et éléments dégradés seront facturés à la valeur d'achat.

Des suppléments pourront être déduits du dépôt de garantie :

- 150 € si le Gite n'est pas propre dans le cas où l'option ménage ne serait pas prise.
- 100 € si les meubles sont déplacés.

• **CHEMINÉE A BOIS**

L'utilisation de la cheminée à bois à disposition du Preneur est sous sa responsabilité. Un nombre de bûches journalier est fourni. Pour faire fonctionner la cheminée, il est fortement déconseillé d'utiliser plus de 3 bûches à la fois.

• **ASSURANCES**

Le Preneur est responsable des dommages survenant de son fait.

Le Bailleur conseille le Preneur de souscrire une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs.

• **RESPONSABILITÉ**

Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.

Le Preneur s'engage à faire respecter l'age minimum de 6 ans pour accéder au lit du haut du lit superposé.

Le Preneur s'engage à instaurer la présence d'un adulte quand il y a un/des mineur(s) dans le chalet sport.

Le Preneur s'engage à occuper sur le parking 5 emplacements maximum.

Le Preneur s'engage à ne pas fumer dans le logement et le chalet, le logement et le chalet sont non-fumeur.

La présence d'animaux dans le logement est strictement interdite.

Le Preneur s'engage à respecter la capacité **maximum d'accueil de 15 personnes (enfants inclus)**.

Le Preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

Date :

Nom et Prénom :

Signature avec mention 'Lu et Approuvé' :

.....